

Tous les cours sont facultatifs, mais sont suivis par de nombreux élèves (1.100 avant la guerre), même des adultes. (1)

Nous aurons l'occasion d'exposer l'action de la Société d'enseignement professionnel du Rhône et nous nous contentons ici de la mentionner. Depuis quelques années, plusieurs chambres syndicales ont eu recours à elle pour organiser l'apprentissage dans leur profession, notamment le syndicat patronal des bijoutiers et orfèvres et la Chambre syndicale de la métallurgie. Moyennant une subvention que lui alloue le groupement syndical intéressé, la Société d'enseignement professionnel organise les cours d'après les directives qu'il lui donne. A la différence des cours ordinaires, payants (3 à 15 fr. pour six mois) et donnés le soir, ces cours sont professés pendant la durée de la journée de travail et le temps qu'y passent les apprentis leur est payé.

L'effort des syndicats patronaux est extrêmement important en ce qui concerne l'organisation de cours professionnels, surtout dans les industries des métaux et du bâtiment. On trouvera dans l'ouvrage remarquable de M. E. Villey (2) la liste imposante des principaux groupements professionnels qui ont fondé des cours.

D'autre part, dans un livre fort bien documenté, M. Pluyette (3) expose les différents types d'organi-

(1) Cf. Verlot, *Rapport sur l'Enseignement technique*, 1912; Bouiloux-Lafont, *Les Chambres de métiers*, pp. 56 et suiv.

(2) P. Villey, *op. cit.*, p. 274-275, note 1.

(3) P. Pluyette, *L'enseignement professionnel dans les industries métallurgiques, mécaniques, électriques et indus-*

sation d'enseignement professionnel créés en France par dix chambres syndicales des groupes métallurgiques, mécaniques, électriques et annexes, telles que la Chambre syndicale des constructeurs et fondeurs de l'Est, le Syndicat des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de France (région parisienne), la Chambre syndicale des carrossiers de Paris et des départements, etc. et vingt établissements industriels appartenant à ces groupes, dont les Aciéries de Longwy, les usines Renault, la Compagnie des chemins de fer d'Orléans et les établissements Schneider et C^{ie}. Pour apprécier la grandeur de leur effort, il suffit, remarque M. Pluyette, d'observer que les sommes consacrées en 1922 à l'enseignement professionnel théorique par les seules organisations qu'il cite, se sont élevées à 2 millions de francs environ, alors qu'en 1921, les sommes allouées à la fois par l'Etat, les départements et les communes n'ont pas atteint 3 millions pour toute la France. (1)

Il est juste de mentionner aussi l'importance de l'œuvre accomplie par les Chambres de commerce en matière d'enseignement technique. Sans entrer dans le détail de leur activité à cet égard, nous aurons l'occasion de signaler la part prise par certaines chambres de commerce à la création de Chambres de métiers et l'aide financière ou matérielle qu'elles ont apportée aux cours professionnels organisés par ces Chambres. La Chambre de commerce de Paris est

tries annexes, édité par l'Union des industries métallurgiques et minières. Paris, 1923. Voir: Organisations collectives, p. 143 à 207; Organisations individuelles, p. 209 à 300.

(1) Pluyette, *op. cit.* Introduction, p. 19 et 20.